ARRÊTÉ n° 2026/03/ 0743

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction générale

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur David BERREBI conseiller municipal spécifique, délégué aux commerce et aux marchés.

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur David BERREBI, conseiller municipal, se voit confier les délégations du commerce et des marchés.

Article 2 : Monsieur David BERREBI remplacera le maire dans la plénitude de ses fonctions dans les domaines énumérés à l'article précédent ; elle signera tous les documents utiles concernant ces domaines.

Article 3 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 25 MARS 2026

MAIRIE de VAUVERT GARD

Le maire,

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le…*26 MARS 2026
- *sa notification le…*
- *sa publication le…*26 MARS 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du ……..